

### au sommaire

- Description des principaux indicateurs économiques de la richesse
- Le lien vers l'environnement

### ce qu'il faut

#### RETENIR

Le niveau de vie de la population peut être évalué à l'aide de différents indicateurs statistiques. La richesse n'est pas produite de façon homogène dans le bassin. Néanmoins, les trois régions se situent en deçà de la moyenne nationale au niveau de la répartition des revenus. En outre, les efforts engagés contre la discrimination sexuelle au travail demeurent globalement insuffisants.

Le niveau de vie des habitants, conjugué à la prise de conscience de la détérioration de l'environnement, sont les facteurs clés qui déterminent le consentement à payer d'une population concernée par la préservation ou l'amélioration d'un bien environnemental.



(1) En effet il ne tient pas compte des revenus de transferts ni des emplois occupés par les résidents d'une autre région

(2) L'unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie d'un ménage en affectant un poids à chacun de ses membres.

(3) Rapport entre ce que gagnent les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres. Il s'agit d'un indicateur d'inégalité sociale.

## Description des principaux indicateurs économiques de la richesse

### Des différences de richesse entre les trois régions du bassin au regard des indicateurs traditionnels

Les revenus des habitants du bassin Rhin-Meuse sont naturellement liés au niveau de l'activité économique d'une part et à la spécialisation historique de chacune des régions d'autre part.

Bien que le PIB/habitant ne soit pas un indicateur tout à fait pertinent de la richesse individuelle (1), il peut être utilisé lors d'une première approche. Dans ce domaine, les trois régions affichent des résultats disparates, ainsi l'Alsace qui figure parmi les régions les plus dynamiques, dispose-t-elle du produit par tête le plus élevé et se situe au troisième rang national. La Lorraine a contrario, accuse un retard de 3500 euros par rapport à sa voisine et se positionne en bas de classement. Cela s'explique en partie par le nombre relativement important de travailleurs lorrains transfrontaliers (Allemagne et Luxembourg principalement).

Le revenu fiscal médian alsacien (i.e. qui partage la population en deux parties égales), dépasse de plus de 2 000€ la médiane des revenus des régions de province, mais reste inférieur à celui de l'Île-de-France qui concentre les centres de décisions et donc les gros salaires. Les revenus moyens lorrains et champenois sont comparables et en deçà de la moyenne nationale.

La géographie des revenus du bassin obéit à une répartition traditionnelle pour ce qui concerne l'Alsace et la Lorraine : élevés autour des périphéries des grandes agglomérations et modestes dans les espaces ruraux. Mais La Champagne-Ardenne se démarque avec des hauts revenus concentrés dans des zones rurales.

En Alsace et en Lorraine on observe, pour des raisons différentes, des taux de pauvreté inférieurs à ceux d'autres régions qui ont suivi une trajectoire industrielle semblable.

Pour la première, l'ouverture vers l'international a permis des flux d'investissements importants. Pour la seconde, une mobilité du facteur travail (notamment des jeunes) a atténué les conséquences d'une difficile reconversion industrielle.

Mais la prospérité se mesure également au travers de la justice sociale et donc de la dispersion des revenus. En Alsace, les revenus des plus riches sont en moyenne 4,6 fois plus élevés que ceux des plus pauvres, ce qui est faible en comparaison du reste du territoire.

Dans les deux autres régions l'écart des revenus est également inférieur à la moyenne nationale, bien que l'on observe en Champagne-Ardenne une certaine disparité selon les départements.

L'égalité des sexes en matière de revenus constitue comme dans les autres régions françaises un défi toujours d'actualité.

En Alsace en effet, malgré un revenu salarial plutôt élevé, les femmes sont toujours victimes des préjugés et des imperfections du marché du travail.

De même, une salariée lorraine percevra en moyenne près de 5 000 euros de moins par an que son homologue masculin.

Tableau 1 : Les indicateurs de richesse

	PIB		Revenus fiscaux 2003 en euros (unité de consommation) (2)				
	PIB/hab 2003 (euros)	Rang National	50% de la population déclare moins de...	10% de la population déclare moins de...	10% de la population déclare plus de....	Rapport inter-déciles (3)	Rang national (Rapport inter-déciles)
Lorraine	21 209	19	14 725	5 748	28 003	4,9	12
Alsace	24 713	3	17 128	7 055	32 144	4,6	8
Champagne-Ardenne	23 280	7	14 597	5 699	28 329	5	14
France entière	25 650	-	15 447	5 766	31 441	5,5	-

## Des indicateurs novateurs en émergence

Pendant longtemps les politiques économiques ont assimilé croissance économique et augmentation du bien-être social. Les objectifs de la PAC en 1962 en sont une bonne illustration dans la mesure où elle a incité les agriculteurs européens à adopter un modèle de développement productiviste fondé sur la mécanisation, l'irrigation, l'emploi d'engrais et pesticides sur grande échelle.

La prise de conscience des effets secondaires induits par l'activité humaine a débuté dans les années 1970. On commence alors à parler de protection de l'environnement, mais aussi d'égalité des sexes, et plus généralement d'amélioration « qualitative » de la vie et non plus seulement « quantitative ». La demande des citoyens se faisant pressante, de nouveaux indicateurs voient le jour. L'indice de développement humain onusien (IDH) ou encore le « Bonheur National Brut » japonais prennent en compte des facteurs comme l'espérance de vie, le niveau d'éducation ou encore le développement durable et la protection du patrimoine culturel.

Du fait du caractère habituellement global et insécable de la pollution, l'Union européenne a elle aussi intégré le principe du développement durable dans le traité d'Amsterdam en 1997. Le 6ème programme d'action pour l'environnement, adopté en 2002, définit les priorités jusqu'en 2010. La Communauté agira prioritairement dans les domaines suivants : le changement climatique, la nature et la biodiversité, l'environnement et la santé, la gestion des ressources naturelles et des déchets.

Parallèlement, les Etats membres de l'Union ont chacun de leur côté progressé plus ou moins rapidement, en vue d'intégrer une composante environnementale toujours plus présente dans les politiques.

Le Parlement français a notamment adopté en 2005 la Charte de l'environnement, dont le premier article affirme solennellement que « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Il est à noter que malgré ces avancées conceptuelles sur la notion de richesse, les vieux réflexes perdurent. Les gouvernements continuant de se focaliser sur les indicateurs traditionnels sur fond de chômage de masse.

(4) Au sens de la Directive Cadre sur L'Eau, un coût est disproportionné lorsqu'il est exagérément coûteux.

➔ **Sources**

- Insee/Insee régions
- Commission européenne

## Le Lien vers L'ENVIRONNEMENT

➔ La Directive Cadre sur l'Eau met en avant l'analyse économique comme un outil nécessaire pour atteindre le bon état écologique des eaux en 2015.

Les agences de l'eau devront identifier et mettre en œuvre l'ensemble des mesures jugées nécessaires pour atteindre ce bon état.

Un premier état des lieux a été réalisé en 2004. Les masses d'eaux (ME) ont ainsi pu être classées principalement en 4 catégories : 1) pré-identifiées fortement modifiées ou artificielles, 2) risquant de ne pas atteindre le bon état, 3) devant vraisemblablement atteindre le bon état, 4) n'ayant pas encore fait l'objet d'une étude par manque de données.

Il résulte que les ME appartenant aux catégories 1) et 2) doivent être étudiées de façon approfondie en vue de déceler la présence éventuelle de coûts disproportionnés (4).

L'analyse coûts-bénéfices a entre autres pour vocation d'écartier les ME qui poseraient problème en termes de faisabilité du projet et d'avantages escomptés.

Elle peut être effectuée par le biais de l'analyse contingente.

Celle-ci consiste à réaliser une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon représentatif de la population concernée par la mesure. Il peut s'agir par exemple d'élaborer un questionnaire pour évaluer un consentement à payer pour bénéficier de la sauvegarde ou de l'amélioration de la qualité environnementale. On déterminera ainsi le prix d'un bien environnemental qui étant par nature non marchand ne relève pas de la loi de l'offre et de la demande. L'intention à payer, bien que subjective, est généralement fonction du revenu disponible par ménage, de la prise en compte de l'environnement dans les objectifs personnels de vie, et de la confiance accordée par la population envers l'autorité investie de la réalisation des travaux.



Tout est disproportionné lorsqu'il s'agit de mon argent!!!